RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre – avenant n°1 aux lots n°8 et n°9 des marchés de travaux

N° 013.11.2026

Rapporteur :
Thierry FREDE

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 10 novembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Fanny PARIS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-13112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal a validé les marchés de travaux relatifs à l'opération de réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre pour un montant total de 1 700 404,07 € HT soit 2 040 484,88 € TTC.

Il est rappelé que cette opération est réalisée dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique confié à l'ARAC Occitanie.

Le lot n° 8 « Electricité CFO/CFA », d'un montant initial de 144 284,12 € HT (173 140,94 € TTC), a été attribué à l'entreprise Sept Sud Société Nouvelle située à Toulouse et le lot n°9 « CVC plomberie », d'un montant initial de 338 348,87 € HT (406 018,64 € TTC), a été attribué à l'entreprise Systhermic située à L'Union.

Concernant le lot n° 8, le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché deux prestations complémentaires apparues en cours de chantier :

- la mise en sécurité d'un raccordement électrique alimentant l'école élémentaire. Ce raccordement, non protégé et présentant un risque d'électrocution, a été découvert lors des travaux de curage et n'était pas décelable auparavant,
- l'alimentation électrique des équipements de climatisation des salles d'activités/motricité et de la salle ALAE que la commune a décidé de climatiser.

Le chiffrage de ces plus-values s'élève à 2 906,13 € HT, soit 3 487,36 € TTC.

Concernant le lot n° 9, le présent avenant a pour objet la climatisation des salles d'activités/motricité et de la salle ALAE décidée par la commune en cours de chantier. Elle permettra d'apporter un confort supplémentaire aux travaux déjà actés, de mieux répondre aux attentes des utilisateurs à la suite de l'été 2026 et de permettre éventuellement un usage en dehors du temps scolaire pour des locaux climatisés pendant une période de canicule. Deux solutions ont été étudiées par le maître d'œuvre. La solution mono-gainable avec des unités intégrées en faux-plafond a été retenue car elle est plus discrète et économiquement plus avantageuse que la solution avec des unités murales.

Cette adaptation du projet, sans incidence sur le délai d'exécution, s'inscrit dans le cadre des modifications autorisées par les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique.

Le chiffrage de cette plus-value s'élève à 20 072,03 € HT, soit 24 086,44 € TTC.

La synthèse est donc la suivante :

Lot	Montant initial en € TTC	N° avenant	Montant de l'avenant en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC	% par rapport au montant initial du marché
Lot 8 - Electricité CFO/CFA	173 140,94	1	3 487,36	176 628,30	+ 2,01
Lot 9 - CVC plomberie	406 018,64	1	24 086,44	430 105,08	+ 5,93

Le nouveau montant total des marchés s'élève à 1 700 647,13 € HT soit 2 040 776,56 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-13112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de monsieur Thierry FREDE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver les avenants n°1 aux lots n°8 - Electricité CFO/CFA et n°9 - CVC plomberie,
- d'en informer l'ARAC Occitanie.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 novembre 2026

Le maire	Le secrétaire de séance
Jérôme GARCIA	Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-13112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation